



**Conférence des Parties agissant comme réunion des Parties
à l'Accord de Paris**

Sixième session

Bakou, 11-22 novembre 2024

Point 12 b) de l'ordre du jour

Questions relatives à la mise au point et au transfert de technologies

Programme de mise en œuvre des technologies

**Questions relatives à la mise au point et au transfert
de technologies**

Proposition du Président

Projet de décision -/CMA.6

Programme de mise en œuvre des technologies

1. *Décide* de lancer un processus visant à élaborer le programme de mise en œuvre des technologies ;

2. *Prie* l'Organe subsidiaire de mise en œuvre d'examiner cette question à sa soixante-deuxième session (juin 2025) en se fondant sur les résultats des délibérations des Parties à ce sujet à la présente session, tels qu'ils figurent dans le projet de texte disponible sur le site Web de la Convention-cadre sur les changements climatiques¹, étant entendu que ce projet de texte ne fait pas l'objet d'un consensus entre les Parties, en vue de recommander un projet de décision à la Conférence des Parties agissant comme réunion des Parties à l'Accord de Paris, pour examen et adoption à sa septième session (novembre 2025), l'objectif étant de contribuer à la poursuite de l'élaboration du programme de mise en œuvre des technologies.

¹ Voir <https://unfccc.int/documents/644121>.

